



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE DEMANDE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES DE RENFORCER SON APPUI À LA MISSION DE L'UA EN SOMALIE

Addis Abéba, le 30 octobre 2012: La Commission de l'Union africaine (UA) se réjouit de la perspective de l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations unies, d'une résolution autorisant la reconduction technique du module d'appui des Nations unies à la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), et ce dans l'attente de la conclusion de la revue stratégique de l'AMISOM et de son mandat, qui vise à déterminer les modalités d'une contribution renforcée de la Mission à la stabilisation de la Somalie et à la mise en œuvre effective des priorités fixées par le Président et le Gouvernement somaliens.

À cet égard, et ainsi que l'a souligné le Conseil de paix et de sécurité (CPS) lors de sa réunion du 11 octobre 2012, la Commission attend du Conseil de sécurité qu'il réponde positivement à la demande formulée et transmise au Secrétaire général des Nations unies par la Présidente de la Commission, le Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, pour la fourniture d'un appui supplémentaire en ce qui concerne les composantes civile et maritime de l'AMISOM, afin de répondre à des besoins urgents nés des réalités du terrain. D'évidence, le renforcement de la capacité civile de l'AMISOM contribuera grandement à la stabilisation des zones reprises au groupe Al-Shabaab, qui est lié à Al-Qaïda, cependant que la mise à disposition d'un appui maritime permettra à la Mission d'assurer une meilleure surveillance des côtes somaliennes.

La Commission lance également un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures en vue de réexaminer l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, pour faciliter la fourniture, à la demande du Président et du Gouvernement légitimes de ce pays, d'armes et d'autres matériels militaires aux forces de sécurité somaliennes selon des modalités appropriées à définir. Ces mesures participeront des efforts visant à renforcer les secteurs de la défense et de la sécurité en Somalie.

La Commission exhorte, en outre, le Conseil de sécurité à se pencher sur la question du volume important de charbon de bois découvert par l'AMISOM dans la ville de Kismayo, et à envisager, dans le contexte de l'embargo sur l'exportation du charbon de bois en provenance de la Somalie et en ayant en vue tous les facteurs pertinents à Kismayo, l'adoption d'une solution *ad hoc* et urgente, en consultation avec le Gouvernement somalien.